



Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09506045 du 31/08/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15844442 DU 4/08/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ADRIEN								
2435.15	PREGYDRO BA13 270/120	6,48	M2		7,72	50,03		
	dont Eco-Contribution					(0,78)		
85876.01	PREGYPLAC BA6 300/120	3,60	M2		6,63	23,87		
	dont Eco-Contribution					(0,43)		
6952.37	PREGYPLAC BA13 270/120	6,48	M2		3,00	19,44		
	dont Eco-Contribution					(0,78)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	6	ML		0,74	4,44		
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
174894.03	MONTANT 48/35-2,70ML GYPSO	10,80	ML		1,07	11,56		
	dont Eco-Contribution					(0,11)		
287161.01	COLLE MORTIER ADHES.-SAC 25KG GYPSO	1	U		9,09	9,09		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	10	U		6,94	69,40		
	dont Eco-Contribution					(1,30)		
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	5	U		25,17	125,85		
11931.01	JOINT FIN BLANC -SAC 5KG EDILIS	2	U		9,68	19,36		
161125.01	KERDI 200 -RLX 30M2	2	M2		12,78	25,56		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
486512.01	KIT PROTEC.A L'EAU S.CARREL. EDILIS	1	U		53,96	53,96		
104712.01	VIS TTPC 25 -BTE 1000 GYPSO	1	U		8,00	8,00		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
BON N° 15844501 DU 5/08/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ADRIEN								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09506045 du 31/08/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA dont Eco-Contribution	6	U		6,94	41,64 (0,78)		
BON N° 15844502 DU 5/08/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ADRIEN								
548910.01	LAME CIRC.EXP.WOOD 190/30/2,6 24D	1	U		45,86	45,86		
BON N° 24739336 DU 26/08/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC Signé par ADRIEN								
700873.01	CIMENT PROMPT -5KG PAREX	2	U		8,73	17,46		
298641.01	VIS TOLE AUT.TF CR.AZI 4,8/ 25 (60)	1	U		11,27	11,27		
298647.01	VIS TOLE AUT.TF CR.AZI 4,8/ 38 (50)	1	U		11,27	11,27		
87524.01	DISQUE TRONC.MULTIMAT.XT69 125/1	6	U		1,64	9,84		
171547.01	SEAU PLAST.11L ANSE 5,3MM POIG.OBRA dont Eco-Contribution	1	U		2,40	2,40 (0,01)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(4,32)		
Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte. Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
565,30	20,00% 113,06	678,36	30/09/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.